


LUNDI 27 AVRIL	MARDI 28 AVRIL	MERCREDI 29 AVRIL	JEUDI 30 AVRIL	VENDREDI 1er MAI
 Balade matinale aux abords du Lot 	 Peinture sur galets et création de décorations extérieures avec des bambous 	 Atelier cuisine Cookies 	SORTIE À CRANSAC-LES-THERMES <i>Départ à 10h</i> Promenade dans la forêt de la Vaysse 	<h1>F É R I É</h1>
 REPAS	 REPAS	 REPAS	 PIQUE-NIQUE	
 Peinture sur galets et création de décorations extérieures avec des bambous 	 Nouvelle vie pour les panneaux de bois de la cour 	 Chasse aux oeufs avec les résidents d'Âges et Vie 	 Découverte du parcours Street Art 	



ACCUEIL de LOISIRS

Groupe Scolaire Prosper Alfarc
 Cité Gai Soleil

12300 LIVINHAC-LE-HAUT

05.65.64.87.88 - 07.46.19.68.14// alshlivinhac@orange.fr

Accueil échelonné de 8h00 à 18h00

Restauration scolaire les mercredis pour les enfants inscrits à l'Accueil de Loisirs sur réservation obligatoirement le jeudi au plus tard pour la semaine qui suit avant 18h00 **sur le portail famille de BL Enfance** uniquement.

(Possibilité de contacter la mairie si besoin)

TARIFS (selon aide CAF)

Enfant scolarisé à l'école de Livinhac :

- de 1,00€ à 8,00€ la journée complète
- de 1,50€ à 6,00€ la demi-journée

Tarif repas : 2,70€

Enfant scolarisé dans une autre école de Decazeville Communauté :

- de 2,00€ à 10,00€ la journée complète
- de 2,50€ à 7,00€ la demi-journée

Tarif repas : 3,50€

(Renseignez-vous auprès de votre CE pour une aide éventuelle).

À prévoir :

- Le dossier d'inscription (fourni en début d'année scolaire pour les enfants scolarisés à Livinhac), le coupon du règlement intérieur, le carnet de santé et une photo de l'enfant.
- Les justificatifs d'aides (attestations PASS CAF ALSH, MSA, CE...) **janvier 2026**.
- Un moyen de paiement (chèque, espèces) pour le Centre de Loisirs.
- Les repas sont facturés par la commune via le logiciel BL Enfance.
- Un petit oreiller et une couverture pour les enfants hors école de Livinhac qui feront la sieste.

CONSEILS PRATIQUES


















La directrice devra être informée de tout problème de santé. Pour les sorties, nous vous demandons de remplir une autorisation de sortie (sur place lors de l'inscription) et de respecter les horaires de départ et de retour de vos enfants, mentionnés sur les programmes ainsi que les tenues recommandées.

Où nous trouver ?

Sur place de 7h30 à 9h00 et de 14h00 à 16h30
 tous les jours d'école
 Le mercredi de 7h30 à 18h00

Ce programme peut changer pour des raisons indépendantes de notre volonté.



LUNDI 20 AVRIL	MARDI 21 AVRIL	MERCREDI 22 AVRIL	JEUDI 23 AVRIL	VENDREDI 24 AVRIL
 Réalisation de décorations musicales & Kim sonore 	 Fabrication d'instruments de musique et de percussions avec du matériel de récupération 	 Atelier musique avec Zik Mineur <i>Association livinhacoise</i> 	 Atelier cuisine Entrées pour le repas du midi & Blindtest 	 Décoration pour le spectacle de l'après-midi 
 REPAS	 REPAS	 PIQUE-NIQUE	 REPAS	 PIQUE-NIQUE
 Atelier musique avec Zik Mineur <i>Association livinhacoise</i> 	 Cinéma au centre de loisirs avec des pop-corns ! 	 Utilisation des instruments fabriqués dans la nature & Chat musical 	 Boum déguisée Musique & Danse 	 Atelier musique avec Zik Mineur <i>Association livinhacoise</i> & Restitution des productions des enfants autour d'un spectacle <i>Invitation des parents</i> 



vous présentent le programme des **vacances de Printemps 2026**

Ouverture de 8h00 à 18h00

Du 20 Avril au 24 Avril 2026

La musique dans tous ces états !



Du 27 Avril au 30 Avril 2026

Les artistes en nature



→ Accueil des enfants de 3 à 13 ans en journée ou demi-journée
 → **Les inscriptions et les paiements obligatoires en début de mois** pour les vacances se feront au Centre de Loisirs à partir du Mercredi 1er Avril 2026.

Pensez à réserver les repas sur l'application BL Enfance.
 Toute absence non justifiée par un certificat médical dans les deux jours sera due.

Merci de fournir à votre enfant une gourde et une casquette !

Ne pas jeter sur la voie publique

IPNS